
Levée de la séance du 18 germinal an II (7 avril 1794) et signatures du Président et des secrétaires

André Amar, Jacques François Charles Monnot, Albert Ruelle, Augustin Jacques Leyris, Jean-Pascal Charles de Peyssard, Charles Albert Pottier, Marc-Antoine Baudot

Citer ce document / Cite this document :

Amar André, Monnot Jacques François Charles, Ruelle Albert, Leyris Augustin Jacques, Charles de Peyssard Jean-Pascal, Pottier Charles Albert, Baudot Marc-Antoine. Levée de la séance du 18 germinal an II (7 avril 1794) et signatures du Président et des secrétaires. In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 287;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29248_t1_0287_0000_3

Fichier pdf généré le 01/02/2023

ployés dans les bureaux des affaires étrangères, la somme de 2,343 liv. 3 sous 3 den., dont 3 sous 3 den. en numéraire, le reste en assignats (1).

La séance a été levée à quatre heures (2).

Signé : AMAR, président; MONNOT, RUELLE, LEGRIS, PEYSSARD, Ch. POTTIER, M. A. BAUDOT, secrétaires.

AFFAIRES NON MENTIONNÉES AU PROCÈS-VERBAL

62

[La Sté popul. de St. Girons, à la Conv.; s.d.] (3).

« Citoyens représentants,

Grâces vous soient rendues d'avoir, par la sagesse de vos lumières et votre active surveillance, déjoué l'horrible conjuration tramée par des traîtres qui, sous le masque du patriotisme, soudoyés par les despotes coalisés, voulaient ensanglanter la patrie et détruire la liberté.

Pouvaient-ils imaginer que leur fer homicide pût atteindre des hommes investis de notre confiance, dont nous chérissons les vertus, et qui, entourés de la force publique, ne cessent de bien mériter de la patrie ? Que leur prompt supplice et l'exécration publique servent d'exemple à ceux qui, tentés de les imiter, en auraient encore le coupable projet. Ne vous laissez pas, législateurs, de suivre tous les fils de ce labyrinthe de Minotaure; la reconnaissance publique, la prochaine destruction des tyrans et de tous nos ennemis seront votre récompense; et y en a-t-il de plus flatteuse pour ceux qui comme vous honorent l'humanité par leurs vertus et leurs travaux ? Toujours debout depuis vos nouveaux dangers, les sans-culottes de Saint-Girons n'attendent qu'un mot, qu'un signe de vous pour voler à votre secours, vous sauver, ou expirer à vos pieds en vous servant de bouclier. »

63

[La Sté popul. d'Avesnes, à la Conv.; s.d.] (4).

« Représentants du peuple,

Tel est le sort des révolutions qu'elles ne peuvent s'opérer sans secousses; tel est celui de la nôtre que toutes les tentatives des ennemis de la liberté ont servi à la développer et à la mûrir. C'est ainsi que les nobles, en s'armant contre le peuple, ont amené l'anéantissement des préjugés sur lesquels reposait leur orgueil; que les prêtres ont eux-mêmes soulevé le masque qui couvrait leur charlatanisme et leur

fourberie; que les riches, par leurs intrigues, consolident tous les jours l'égalité.

Votre énergie vient de déjouer un plan de conjuration d'une espèce nouvelle; des hommes comblés des faveurs du peuple machinaient sa ruine en aiguisant des poignards contre la représentation nationale, à qui il a confié le soin de sauver la patrie, et cette manœuvre tournera encore au profit de la révolution, parce qu'elle mettra le peuple en garde contre ceux qui, affectant un excès de popularité, le caressent pour le poignarder plus sûrement. Nous avons frémi des dangers qu'à coursus la liberté, et, dans le sentiment d'une profonde indignation, nous avons juré de ne faire grâce à aucun conspirateur, de nous rallier sans cesse à la Convention nationale, de redoubler d'efforts pour affermir l'unité et l'indivisibilité de la république en suivant avec activité les principes du gouvernement révolutionnaire, ouvrage immortel dans les annales de la révolution.

Forts de l'opinion publique, forts du bien que vous avez fait, vous voyez avec calme se briser, au pied de la sainte Montagne dont vous occupez la cime, les intrigues, les efforts insensés de l'ambition, de la vanité, de l'amour des richesses, de l'aristocratie expirante. D'une main hardie et sûre vous tracez les principes sublimes qui vont servir de base aux mœurs, aux vertus républicaines sans lesquelles la révolution passerait comme un songe, et chacun des écueils dont on vous environne amène un nouveau trophée à votre gloire. Un pas de plus vers le but où nous tendons tous est un titre nouveau que vous acquérez à la reconnaissance, à la confiance du peuple, qui vous invite à rester fermes à votre poste. Que les intrigants, les royalistes sachent donc que leurs manœuvres seront vaines et ne feront qu'accélérer la marche de la révolution; qu'ils sachent que la France est debout pour les exterminer, et que vingt-cinq millions d'hommes font de leurs corps un rempart assuré qui met la représentation nationale à l'abri de leurs atteintes. »

64

FOUCHÉ, représentant nouvellement arrivé de Commune-Affranchie, se présente à la tribune, pour rendre compte de la situation de cette commune.

BOURDON (de l'Oise). Un décret dit expressément que les commissaires de l'Assemblée présenteront le tableau de leurs opérations au comité de gouvernement. Par-là, vous avez voulu éviter qu'on publiât des faits qui ne devoient pas l'être, qu'on fit naître des débats scandaleux et qu'on formât diverses opinions sur un même objet. Je demande l'ordre du jour motivé sur ce décret. J'observe d'ailleurs que Fouché peut faire imprimer son rapport (1).

FOUCHÉ n'est point entendu (2). La Convention décrète qu'il rendra compte aux Comités de salut public et de sûreté générale (3).

(1) Mon., XX, 167.

(2) P.V., XXXV, 76.

(3) Mon., XX, 155; Débats, n° 566, p. 319; Bⁱⁿ, 26 germ. (suppl^t).

(4) Mon., XX, 155; Débats, n° 566, p. 320; Bⁱⁿ, 27 germ. (suppl^t). Voir Arch. parl., LXXXVII, 527.

(1) Batave, n° 419; J. Perlet, n° 564; M.U., XXXVIII, 318.

(2) J. Mont., n° 148; Bⁱⁿ, 20 germ.; Débats, n° 566, p. 327; C. Eg., n° 599, p. 66.

(3) Mon., XX, 173.